



NOTICE de la VALIDATION du PERMIS de CHASSER

Cher(e) adhérent(e), validez votre permis de chasser par :

→ **Internet** sur www.chasse44.fr

Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.

• **E-validation** imprimez votre validation à la maison, c'est **IMMÉDIAT !**
• ou, recevez-la par courrier (délai : 5 jours environ).

→ **Courrier** en suivant les 8 étapes détaillées au verso (délai : 10 jours environ).

Délivrance des validations uniquement par correspondance. Il est inutile de vous déplacer à la Fédération, vous ne pourrez y obtenir un permis, directement sur place, qu'à compter du 30 septembre 2019.

ASSISTANCE
02.40.89.94.84

**RÉFORME
DE LA
CHASSE**

- Le **nouveau permis national à "200 euros"** permet de chasser sur l'ensemble du territoire national, toutes les espèces chassables, **petit et grand gibier**. Le timbre national "Grand gibier", désormais inutile, est donc supprimé.
- La validation bi-départementale, superflue au vu de son tarif, est supprimée.
- Concernant la validation départementale, la possibilité de chasser sur les **communes limitrophes** du département est **supprimée**. Toutefois, la notion de continuité territoriale est introduite pour les territoires de chasse à cheval sur 2 départements. Avec une validation départementale, on peut chasser en Loire-Atlantique et dans **"les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes"**.

• Sur la demande de validation, veuillez renseigner **tous vos prénoms** et le **département de délivrance de votre permis** pour les détenteurs d'un permis "vert" délivré (avant le 1/09/2009) par une Préfecture.



• Pour chasser la bécasse, cochez la case sur la demande de validation du permis de chasser. L'absence de demande vaut renonciation.

**48,50 €
remboursés !**

(38,50 € + 10 € en prenant le timbre "grand gibier" 44)

S'agissant d'un remboursement, ne déduisez pas cette somme du montant total de votre permis.

Parrainage

En parrainant un chasseur inactif depuis 3 ans qui profitera, lui aussi, d'un remboursement de 48,50 €. Conditions et formulaire disponibles sur www.chasse44.fr et auprès de la Fédération.

- de 18 ans

Pour les mineurs (- de 18 ans à la date de validation) n'étant pas "nouveau chasseur", validez un permis annuel pour la Loire-Atlantique et **joignez un justificatif** au bon de commande (copie du permis de chasse, de la carte nationale d'identité ou du passeport).

VALIDER votre PERMIS de CHASSER par COURRIER

Cochez les cases pour être sûr(e) de ne rien oublier

Un permis de chasser délivré sur une fausse déclaration ou en l'absence d'assurance est nul de plein droit.

1

Compléter et corriger, si nécessaire, les informations inscrites sur la demande de validation.

- Renseigner vos prénoms.
- Pour les détenteurs d'un permis "vert", indiquer le département de délivrance.

Pour les mineurs ou les majeurs en tutelle, compléter et signer le cadre réservé à cet effet.

2

Cocher la case (à gauche de la signature) si vous souhaitez chasser la bécasse.

Pour déclarer vos prélèvements, choisissez entre recevoir un carnet de prélèvement bécasse "papier", ou, ouvrir un compte sur l'application pour smartphone CHASSADAPT.



4

Choisir le(s) type(s) de validation sur le bon de commande :

N	Nationale Pour chasser sur tout le territoire français.
D	Départementale Pour chasser en Loire-Atlantique et dans "les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contigüe située dans les départements limitrophes".
T	Temporaire Pour chasser, 3 ou 9 jours consécutifs, dans le département de votre choix. Tarifs au 02.40.89.94.86

3 jours consécutifs (renouvelable 2 fois)
OU (offres non cumulables)
9 jours consécutifs (non renouvelable)

3

Signer impérativement votre demande de validation.

5

Souscrire une assurance "chasse", dans la compagnie de votre choix, est OBLIGATOIRE.

→ Si vous prenez l'assurance responsabilité civile (RC) proposée dans le bon de commande :

Cochez la case sur le bon de commande et réglez les 20 € de la RC avec votre validation sur un même chèque (ex : 160,50 + 20 = 180,50 €).

ATTENTION, la RC garantie uniquement les dommages causés à autrui.

→ Pour les options complémentaires, utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.

- Option 1 : Dommages corporels afin de vous couvrir en cas d'invalidité ou de décès suite à un accident.
- Option 2 : Dommages aux chiens pour assurer votre animal en cas de blessure ou de mort accidentelle.
- Option 3 : Dommages au fusil.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE → LIRE LA NOTICE JOINTE OU 02.51.93.18.45

6

Payer uniquement par chèque à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44".

7

VÉRIFIER

- l'ORDRE de votre chèque,
- le MONTANT du chèque : il doit être juste en lettre et en chiffre (arrondi interdit),
- les SIGNATURES de la demande de validation et de votre chèque,
- avoir renseigné vos prénoms,
- avoir renseigné le département de délivrance de votre permis "vert".

8

Envoyer le bon de commande et le règlement dans l'enveloppe jointe à affranchir avant de la poster.

Ne pas joindre votre attestation d'assurance.

Toute erreur entraîne le renvoi de votre dossier

**ASSISTANCE
02.40.89.94.84**

BON DE COMMANDE

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LA SAISON 2019-2020

PERMIS NATIONAL		
N	Pour chasser le petit et le grand gibier	<input type="checkbox"/> 210,50 € ⁽¹⁾
	Timbre national 95 € + Droit de timbre FDC 4 € + Redevance ONCFS 44,50 € + Droit de timbre ONCFS 5 € + Part forfaitaire de la FNC 51,50 € = 200 € + Revue "Chasse 44" 5,50 € + Frais de dossier 5 €	
	Pour chasser le sanglier dans les départements de droit local <input type="checkbox"/> 57, <input type="checkbox"/> 67 ou <input type="checkbox"/> 68, vous devez payer une contribution. Contactez-nous au 02.40.89.94.84.	

PERMIS DÉPARTEMENTAL LOIRE-ATLANTIQUE		
D	Pour chasser uniquement le petit gibier	<input type="checkbox"/> 140,50 € ⁽¹⁾
	Pour chasser le petit et le grand gibier (cerf, chevreuil, daim, sanglier)	<input type="checkbox"/> 160,50 € ⁽¹⁾
	Timbre fédéral 76,50 € + Droit de timbre FDC 4 € + Redevance ONCFS 44,50 € + Droit de timbre ONCFS 5 € + Timbre départemental "Grand Gibier" 20 € + Revue "Chasse 44" 5,50 € + Frais de dossier 5 €	

Chasse 44 ⁽¹⁾ Si vous ne souhaitez pas vous abonner à la revue "Chasse 44", retirez 5,50 € du montant indiqué.

PERMIS TEMPORAIRE de 3 ou 9 jours		
T	Départementale <input type="checkbox"/> (inscrire le N° du département) : ou Nationale <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> €
	Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période de <input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du au	
	Inscrire IMPÉRATIVEMENT la période de <input type="checkbox"/> 3 JOURS ou <input type="checkbox"/> 9 JOURS du au	
	Pour connaître les tarifs des permis temporaires, ☎ 02.40.89.94.84	

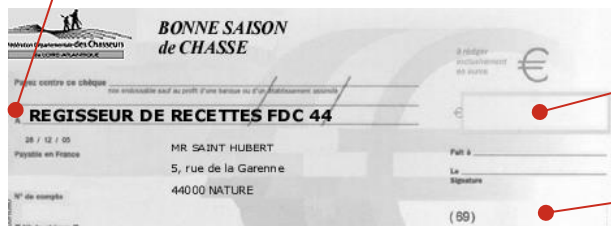
ASSURANCE CHASSE

**ATTENTION, votre permis n'est valable que si vous êtes assuré
N'ENVOYEZ PAS VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE.**

M M A	Je souscris l'assurance RC chasse MMA (sans couverture du chien). <i>Lire la notice MMA recto/verso sur le prix, les garanties et les Conditions Générales jointes. Réglez les 20 € de la responsabilité civile avec votre validation sur un même chèque (ex : 160,50 + 20 = 180,50 €).</i>	<input type="checkbox"/> 20 €
	(à remplir par le représentant légal, uniquement, si l'assuré est mineur ou majeur sous tutelle)	
	Nom du représentant légal : Né(e) le à	
	Adresse : Code Postal : Ville :	
Pour tous RENSEIGNEMENTS ou OPTIONS complémentaires (chien, individuelle corporelle, arme). ⇒ 02.51.93.18.45 ou utilisez la notice MMA jointe et envoyez leur un chèque séparé.		

PAYEZ UNIQUEMENT PAR CHÈQUE

Libellez à l'ordre de "Régisseur de recettes FDC 44"



Vérifiez le montant

ATTENTION AUX VIRGULES
ARRONDI INTERDIT

Signez

Montant Total, €
---------------	----------------

ATTENTION

N'oubliez pas au verso de

- signer le bon de commande,
- cocher la case pour recevoir un carnet bécasse.

Comptez environ 10 jours entre l'envoi de ce bon de commande et la réception de votre volet validé.

Les règlements en espèces, différés ou les virements sont impossibles.

**Pour commander
votre VALIDATION 2019-2020,
adressez, par courrier, les pages 3 et 4**

Page 1 – Notice

Page 2 – Valider par courrier

Page 3 – Demande de validation

Page 4 – Bon de commande

au

**C.A.A.V. – Unité Chasse
Route d'Aizenay
85012 LA ROCHE SUR YON CEDEX**

**Puis, à partir du
30/09/2019**



**FDC 44
CS 40413
44204 NANTES CEDEX 2**

**VALIDER PAR INTERNET
RAPIDE, SIMPLE, PRATIQUE**

www.chasse44.fr